Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_020_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-020-2026

Objet : Harmonisation des tarifs « Scolaires » sur les piscines Aquabaie, Aquaval, Hélène Boucher, Goelys, Ophéa au 1er janvier 2026

L'an 2026 le 12 février à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jean-Marc LABBE.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Thibaut GUIGNARD, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Rachid DYDA, Pascale GALLERNE, Annie GUENNOU, André GUYOT, Michelle HAICAULT, Martine HUBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Eliane LALANDEC DAVOINE, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Monique LUCAS, Laurence MAHE, Catherine MARCHESIN, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Christine ORAIN-GROVALET, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Vincent ALLENO pouvoir à Nicole OGER, Loïc RAOULT pouvoir à Hugues LESAGE, Cigdem AKTAS pouvoir à Yannick LE CAM, Joël BATARD pouvoir à Sylvie GUIGNARD, Brigitte DEMEURANT COSTARD pouvoir à Arnaud BANIEL, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Damien GASPAILLARD pouvoir à Pascale GALLERNE, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, Françoise HURSON pouvoir à Catherine RIVIERE, Stéphane L'HER pouvoir à Thierry STIEFVATER, Maryse PINEL pouvoir à Thibaut GUIGNARD, Corentin POILBOUT pouvoir à Valérie ROOS,

MEMBRES ABSENTS

Richard HAAS, Guillaume HAMON, Laure MITNIK

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 65
Nombre de votants : 77

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_020_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-020-2026

Rapporteur : Madame Christine METOIS-LE BRAS

Objet : Harmonisation des tarifs « Scolaires » sur les piscines Aquabaie, Aquaval, Hélène Boucher, Goelys, Ophéa au 1er janvier 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération DB-093-2025 du 15 mai 2025, les grilles tarifaires Grand Public et Activités des piscines ont été harmonisées, depuis le 2 juin 2025.

Par contre, les tarifs des scolaires et groupes constitués n'ont pas été revus.

Dans ce cadre, la CLECT du 16 décembre 2025 s'est réunie pour examiner les propositions de modulation des Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) des communes liées à la neutralisation de la tarification et du transport des publics scolaires vers les piscines.

Celle-ci a intégré le sujet de l'harmonisation de la tarification pédagogique et des transports pour la natation scolaire :

- en mettant fin aux disparités des différentes prises en charge des transports vers les équipements sportifs et culturels héritées de la fusion, en rendant la dimension Transport aux communes
- et en étendant la gratuité pédagogique des séances piscines pour toutes les écoles primaires du territoire

Il est proposé de revoir les tarifs « Scolaires » afférents, qui seront appliqués conformément à la grille présentée en annexe, à compter du 1er janvier 2026. Ils sont exprimés en net de taxes (sans TVA).

Il vous est donc proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_020_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la délibération DB -017-2012 du 09 février 2012 fixant les conditions de gratuité d'accès dans les piscines et à la patinoire;

VU les délibérations DB-139-2015, DB-243-2015, DB-024-2021 et DB-255-2024 fixant les tarifs des entrées et des prestations des piscines Aquabaie, Aquaval et Hélène Boucher;

VU la délibération de Quintin Communauté en date du 06 juin 2016 relative aux tarifs de la piscine Ophéa;

VU la délibération DB 2016-06-080 de la communauté de Sud Goelo relative aux tarifs de la piscine Goelys;

VU la délibération DB-209-2018 du 5 juillet 2018 relative à l'harmonisation des modalités de remboursement des activités sur les piscines ;

VU la délibération DB-093-2025 relative à l'harmonisation des tarifs « Grand Public » et « Activités » sur les piscines Aquabaie, Aquaval, Hélène Boucher, Goelys et ophéa ;

VU la délibération DB-240-2025 approuvant le rapport de la CLECT du 16 décembre 2025 relatif à la neutralisation de la tarification et du transport des publics scolaires vers les piscines ;

VU l'avis de la Commission Sport-Culture du 28 janvier 2026;

Le Bureau Statutaire saisi en date du 29 janvier 2026;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE la révision des tarifs « Scolaires » sur les piscines Aquabaie, Aquaval, Hélène Boucher, Goelys, Ophéa , à compter du 1er janvier 2026 ; en étendant la gratuité pédagogique des séances piscines pour toutes les écoles primaires du territoire suite à l'approbation du rapport de la CLECT du 16 décembre relatif à la neutralisation de la tarification et du transport des publics scolaires vers les piscines,

APPROUVE la grille tarifaire présentée en annexe.

DIT que les tarifs relatifs aux associations et groupes constitués, votés par délibérations antérieures (DB-139-2015), restent applicables.

DECIDE d'encaisser les recettes afférentes, par titre nominatif ou sur les régies de recettes respectives :

- la régie des Piscines Aquabaie, Aquaval, Hélène Boucher, la Patinoire et l'Hippodrome,
- la régie de la Piscine Ophéa,
- la régie de la Piscine Goelys
- la régie de paiement en ligne des entrées et activités des équipements sportifs de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_020_2026-DE

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L5211-1, L2121-25 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Présents : 65	Pouvoirs : 12	Total : 77	Exprimés : 77
Voix Pour : 77	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 12 février 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Marc LABBE

Président,

Ronan KERDRAON